

**Réponse de la Municipalité aux vœux et observations de la
Commission de gestion pour l'exercice 2019**

1. Vœux

1.1. Vœu 1 – Domaines, gérances et sports

Guillemin 9

La commission de gestion formule le vœu que l'appartement de Guillemin 9 soit mis à disposition de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) en attendant le début des travaux.

Réponse de la Municipalité

Le 27 mars 2019, un postulat demandant l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pullièran a été déposé au Conseil communal par Mme la Conseillère communale Pauline Tafelmacher et consorts. Il a été renvoyé à la Municipalité pour examen.

La réponse de la Municipalité sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal. La Municipalité prévoit de se montrer ouverte, dans la mesure des possibilités qui se présentent, à la conclusion de tels contrats dont la rédaction d'un modèle est actuellement en préparation.

Dès lors, l'appartement sis Avenue Etienne-Guillemin 9, visité par la sous-commission de gestion DDGS, pourrait faire l'objet d'un éventuel contrat de prêt à usage au bénéfice de l'ALJF, en attendant le début des travaux de transformation.

1.2. Vœu 2 – Domaines, gérances et sports / Urbanisme et environnement

Durabilité des bâtiments publics

La commission de gestion formule le vœu que lors de tous travaux importants de rénovation ou de construction de bâtiments communaux, les coûts supplémentaires qu'engendrerait une certification avec un standard reconnu (par ex. Minergie) et les économies d'énergie qui pourraient en découler, soient chiffrés afin de pouvoir comparer les coûts entre un budget prenant uniquement en compte les normes actuelles en matière d'énergie et un budget prenant en compte de plus amples mesures.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité précise que les travaux importants de rénovation ou les constructions de bâtiments communaux incombent, en principe, à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, alors que la Direction des domaines, gérances et sports est responsable de l'exploitation et de l'entretien courants des immeubles.

Dans sa politique générale, la Municipalité est très sensible aux mesures d'économies d'énergie et s'efforce, pour chacun de ses chantiers de bâtiments, d'atteindre rationnellement la plus haute efficacité énergétique possible. Les bâtiments neufs visent le « Standard Bâtiments 2015 », mentionné dans le programme Cité de l'énergie.

Pour les rénovations, en particulier les anciennes bâtisses, la Municipalité doit analyser la situation dans chaque cas particulier et prendre des décisions adaptées à l'état général du bâtiment. Pour les rénovations importantes, le critère énergétique est toujours pris en compte.

Lors de la présentation d'un préavis au Conseil communal, le niveau de détail des projets soumis ne permet pas encore de définir avec tous les détails nécessaires le type d'intervention qui sera finalement réalisé. Effectuer une comparaison – tant financière qu'énergétique – entre les normes minimales à respecter et des normes plus contraignantes telles que Minergie est prématuré à ce stade. Une telle comparaison impliquerait en effet un travail considérable, d'une part, et qui se fonderait sur des éléments estimatifs, d'autre part. Le résultat n'aurait dès lors que peu de valeur, sans garantie quant aux chiffres avancés.

La Municipalité agit ainsi de façon pragmatique, évaluant, au fur et à mesure de l'avancement du projet, le rapport coût (financier) – bénéfice (énergétique) en cas d'application des normes standards ou plus élevées et fait alors une pesée des intérêts en jeu sur la base d'éléments concrets et précis.

1.3. Vœu 3 – Jeunesse et Affaires sociales

Accueil préscolaire

La sous-commission a pu constater les gros efforts faits pour l'accueil parascolaire obligatoire selon la LEO. Elle constate que la population augmentant, les besoins de l'accueil préscolaire sont énormes : plus de 280 familles sont en liste d'attente. Dès lors, la commission émet le vœu que prioritairement les efforts soient reportés sur ce sujet et qu'ainsi une réelle politique sociale familiale soit mise en place.

Réponse de la Municipalité

Dans le contexte socio-économique actuel, où les parents sont actifs professionnellement, la nécessité de développer en Suisse des structures d'accueil extra-familial pour l'enfance est aujourd'hui largement reconnue si l'on veut aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ainsi, la Municipalité s'est fixé comme objectif dans son programme de législature 2016-2021 de « répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants » avec comme mesures de :

- Maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20% ;
- proposer un accueil parascolaire conformément à la constitution vaudoise et à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ;
- maintenir et renforcer l'accueil familial (mamans de jour).

Afin de répondre prioritairement aux exigences légales et aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants en âge scolaire, la Municipalité s'est focalisée ces dernières années principalement sur l'amélioration de l'offre d'accueil parascolaire.

Ainsi, plusieurs projets de réalisation de nouvelles structures d'accueil parascolaires ont été menés par la Municipalité avec le soutien du Conseil communal, notamment l'UAPE « l'Appart », l'APEMS « le Cube » et l'APEMS de Jules Loth, permettant la création de plus de 200 places d'accueil parascolaire.

Cependant, les différentes études et analyses des besoins réalisées régulièrement mettent en évidence que les besoins parascolaires des familles pulliérannes ne sont pas encore satisfaits et que cet accueil devra encore être développé durant ces prochaines années.

Ces études et le nombre significatif de familles en liste d'attente mettent également en évidence un besoin urgent et conséquent en places d'accueil préscolaire.

En effet, pour une population projetée de 941 enfants de 0 à 4 ans en 2022, il serait nécessaire de créer plus de 140 places en nurserie-garderie afin d'atteindre l'objectif de 20% de couverture.

Dans ce contexte, la Municipalité axe déjà prioritairement à l'heure actuelle et va soutenir ces prochaines années ses efforts dans la création de nouvelles places préscolaires.

Concrètement, 2 projets de garderies sont en cours d'élaboration, l'un de 30 places dans le quartier des Boverattes pour une ouverture en automne 2020, l'autre au Parc Guillemin avec une extension de la garderie existante permettant la création de 70 places environ pour une ouverture probable prévue en 2022.

De plus, toute opportunité permettant la création de structures d'accueil est étudiée, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans de quartier ou de projets immobiliers.

2. Observations

2.1. Observation 1 – Administration générale, finances et affaires culturelles

Journal communal

La commission de gestion estime qu'il serait opportun de revoir le format du Journal communal afin que la mise en page puisse se faire à l'interne.

Réponse de la Municipalité

Les frais de mise en page du Journal communal se montent à CHF 2'600.00 par édition (il y a 4 éditions par année). La décision de faire appel à un graphiste externe a été motivée par plusieurs raisons, notamment le fait que seul un professionnel peut mettre en page le format spécifique du journal (format éprouvé et revendiqué pour se démarquer, dans les boîtes aux lettres et sur les guichets, des formats publicitaires classiques). Le bureau de la Communication apprécie d'avoir comme prestataire un professionnel du graphisme qui le conseille, voire remet parfois en question certains choix esthétiques ; il estime qu'un tel prestataire apporte un savoir-faire et une réflexion nécessaires.

Concernant la communication au sens plus large (les différents moyens actuellement à disposition et la meilleure manière de les utiliser aujourd'hui et dans le futur), la Municipalité a prévu de procéder à un bilan général à ce propos dans le courant de l'année 2020. La question du journal communal, de sa forme et de ses modalités de conception feront partie des éléments évalués dans ce contexte.

2.2. Observation 2 – Administration générale, finances et affaires culturelles

Remboursement formation en cas de démission

La commission de gestion propose à la Municipalité de revoir l'échelle du soutien financier en lissant et prolongeant le remboursement pro rata temporis comme suit :

Montants (CHF)	Durée
1'001.00 à 5'000.00	1 an
5'001.00 à 10'000.00	2 ans
10'001.00 à 15'000.00	3 ans
Dès 15'000.00	4 ans

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a mandaté le service des Ressources humaines pour mettre en place une politique de formation formalisant les pratiques en cours et avalisant un certain nombre de principes en la matière.

La question des dédites en cas de formation d'importance sera étudiée dans ce cadre. Un comparatif avec les pratiques existantes dans les secteurs publics et privés sera effectué afin de proposer une politique à la fois motivante et encourageante pour le personnel qui en bénéficiera, et garante pour la Municipalité d'une utilisation judicieuse du budget dédié à la formation. Cette politique devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2020.

2.3. Observation 3 – Domaines, gérances et sports

Guillemin 9-11

La commission de gestion souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour ouvrir 90 nouvelles places de garderie à Guillemin 9-11 dans les plus brefs délais.

Réponse de la Municipalité

La création d'un centre de vie enfantine dans l'immeuble sis Avenue Etienne-Guillemin 9 nécessite d'importants travaux pour lesquels des études sont actuellement menées. Ce projet implique la participation et la coordination de trois Directions de l'administration communale.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement se charge du développement architectural du projet et de la future conduite des travaux.

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique planifie et met à disposition de la Fondation de l'enfance de la jeunesse des infrastructures permettant l'accueil pré et parascolaires.

Enfin, la Direction des domaines, gérances et sports gère l'immeuble et la relation avec les locataires.

Un préavis devrait être préparé d'ici la fin de l'année et présenté au Conseil communal au plus tard dans le courant du 1er semestre 2021.

2.4. Observation 4 – Urbanisme et environnement

Gouvernance

Afin de préserver l'intégrité de ses membres et éviter toute critique, l'administration communale ne doit pas donner de mandats de suivi d'exécution à des membres de la commission de salubrité.

Réponse de la Municipalité

Consciente des principes de bonne gouvernance, la Municipalité souscrit à cette observation et veillera à l'appliquer.

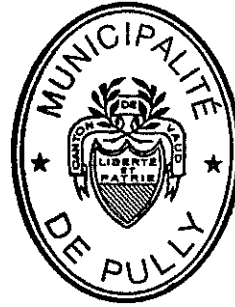
Pully, le 29 avril 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner